

125 détenus dorment par terre en Belgique

À cause de la surpopulation, on improvise des cellules en trio ou en duo, avec un matelas au sol

Sans s'étendre davantage sur le sujet le ministre Koen Geens (CD&V) a admis, mercredi en commission de la Justice, que 125 détenus dormaient sur des matelas à même le sol dans nos prisons. Notre pays, montré du doigt par l'Europe, risque de nouvelles condamnations.

Au XXI^e siècle, dans un pays dit « évolué », 125 détenus ne dorment pas dans un lit mais sur un matelas déposé à même le sol. Tout cela à cause de la surpopulation, qui se rencontre surtout dans les maisons d'arrêt, là où l'on enferme les suspects en attente d'un jugement. C'est à Hasselt que l'on compte le plus de matelas au sol : 67 chez les hommes et 9 chez les femmes. Arrivent ensuite les prisons de Gand (18), Bruges (11), Marche (9), Anvers (5), Nivelles (4) et Ypres (2).

Étonnant de voir Marche, prison flambant neuve, apparaître dans ce peu glorieux hit-parade. « Chez nous, c'est la section femme qui est concernée, explique le directeur Frédéric Dethier. Elle compte 21 détenues pour 11 places, mais elles ne s'en plaignent pas. Elles préfèrent être à Marche qu'ailleurs ! Cette aile avait au départ été prévue pour les détenus en détention limitée, qui travaillent le jour à

La Belgique a déjà été condamnée pour cela en 2014 (traitement inhumain et dégradant), et reste dans le collimateur de l'Europe

l'extérieur et qui ne réintègrent la prison que la nuit. Mais vu le très peu de détenus qui bénéficient de ce régime (1 seul sur Marche), on a décidé de consacrer cette aile aux femmes. Et je ne sais pas pourquoi, mais je vois que les juges placent de plus en plus de femmes en détention... »

À Nivelles, les matelas de secours sont utilisés en maison d'arrêt, quand les 80 places ne sont plus suffisantes. « Ce sont des cellules deux places, avec lits superposés, dans lesquels on pousse un troisième matelas en cas de besoin », nous confie une source interne. « En journée, les détenus l'utilisent comme dossier pour regarder la télé. Mais cette promiscuité (trois détenus dans une petite cellule) engendre des tensions ».

« C'EST INADMISSIBLE ! »

Certains diront que c'était pire avant. « Il est vrai que l'on a

connu des chiffres pires encore, à l'époque de la prison de Verviers ou avec des grosses surpopulations à Forest, Namur et Lantin », admet Delphine Paci, la coprésidente de l'Observatoire international des prisons, section belge.

« Mais cela rester inadmissible de laisser des détenus sur des matelas par terre, poursuit-elle. La cour européenne des Droits de l'homme l'a d'ailleurs dit dans son célèbre arrêt Vasilescu de 2014. Ce détenu incarcéré à Anvers avait obtenu 10.000 euros de dédommagement car ses conditions de détention étaient exécrables. Il vivait dans une cellule à plusieurs, n'avait ni WC ni lit et dormait sur un matelas par terre. Cela a été reconnu comme traitement inhumain et dégradant. Depuis cet arrêt pilote, qui

pointe un problème structurel, la Belgique est tenue de prendre des mesures et est surveillée de près par le Comité de prévention de la torture, un organe du Conseil de l'Europe ». D'autres détenus ont attaqué l'État belge devant la Cour européenne des Droits de l'homme pour les mêmes raisons et sont en attente d'un arrêt.

Bref, la Belgique est dans le collimateur de l'Europe et elle le sait. « Notre pays véhicule une image lamentable au niveau européen ». Et c'est peut-être cela qui le fera bouger. ●

F. DE H.